

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

### **Mouvement de Terrain**



- Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Site Internet VIGICRUES [http://www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr/niv\\_spc.php?idspc=2](http://www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=2)

## **Phase I : Mobilisation et Organisation**

### **Tableau de mobilisation**

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

### **Astreintes**

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

## Phase II : Les actions à mener

### L'action communale Décider et Planifier

Définir les objectifs	Organiser l'action
En cas de péril non imminent	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le maire prend toutes les mesures réglementaires qui s'imposent pour protéger les populations concernées</li></ul>
En cas de péril imminent :  <u>Déclenchement du PCS</u>	<p><b><u>Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC.</li></ul>
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	<p><b><u>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi.</li><li>- Mise en place d'une main courante (modèle en annexe)</li></ul> <p><b><u>DOS et RAC</u></b></p> <p>Définir les cellules à mettre en place</p>
Diffusion de consignes vers la population	<p><b><u>Direction de la communication</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse (voir fiche alerte partie II)</li></ul> <p><b><u>Direction de la sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diffusion de l'information par les EMA (public adress) ;</li><li>- Avec renfort éventuel de la RCSC.</li></ul> <p>Types de consignes à diffuser :</p> <p><b>Vous êtes à l'intérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Réfugiez-vous dans une zone d'abri que <b>vous</b> aurez pré-identifiée ;</li><li><input type="checkbox"/> Protégez en priorité votre tête et votre poitrine. Restez à l'abri pendant la durée du mouvement de terrain.</li><li><input type="checkbox"/> En cas d'effondrement du sol, évacuez votre habitation le plus rapidement possible.</li></ul> <p><b>Vous êtes à l'extérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Éloignez-vous latéralement au mouvement de terrain et rejoignez les hauteurs.</li><li><input type="checkbox"/> N'approchez pas des bâtiments, des arbres ou des poteaux électriques.</li></ul> <p><b>Vous êtes en voiture</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Ne dépassez pas le mouvement de terrain. Arrêtez-vous sur le bas-côté de la route, loin d'arbres, pylônes ou équipements susceptibles de tomber sur le véhicule.</li><li><input type="checkbox"/> Allumez vos feux de détresse et restez dans votre véhicule.</li><li><input type="checkbox"/> Écoutez les informations pour obtenir d'autres consignes.</li></ul> <p><b><u>NB</u></b> : Sauf demande particulière des autorités, n'allez pas chercher les enfants à l'école. Conformez-vous aux consignes des autorités locales</p>

Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par le mouvement de terrain	<p><b><u>Cellule Sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage par la police municipale en lien avec les autres forces</li> <li>- Interdiction d'accès au public dans ces zones (gestion des curieux)</li> <li>- Fermeture des routes permettant l'accès aux zones sinistrées</li> </ul>
Evacuation des populations à risques	<p><b><u>Cellule sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En relation avec les autres forces de sécurité et de secours ;</li> </ul> <p><b><u>Cellule technique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises à disposition des moyens nécessaires (bus trace etc...)</li> </ul>
Ouverture des lieux de regroupement et accueil des sinistrés vers des bâtiments sécurisés et en dehors des zones sinistrées	<p><b><u>Cellule service à la population</u></b> (voir tableau partie II du PCS et cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés</li> <li>- Renfort des associations et de la RCSC</li> </ul>
Chapelle Ardente	<p><b><u>Cellule d'assistance à la population</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place <b>si besoin</b> d'une chapelle ardente :</li> <li>- Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ;</li> <li>- Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres.</li> </ul> <p><b><u>Cellule sécurité</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En relation avec les autres forces de sécurité, assurer le bon ordre</li> </ul>
Maintenir l'information	<p><b><u>Direction de la communication</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc...</li> <li>- Gestion des sollicitations médiatiques</li> </ul>

### **Phase III : le retour à la normale**

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Informers la population du retour à la normale	<p><b><u>Direction de la communication</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les réseaux sociaux, la presse,</li> </ul> <p><b><u>Cellule sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EMA, (RCSC si besoin)</li> </ul> <p><b><u>Responsables des lieux de rassemblements</u></b> et d'hébergements d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
Relogement des sinistrés	<p><b><u>Cellule d'assistance à la population</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le retour des sinistrés regroupés dans les points d'accueil dans leurs logements</li> <li>- Assurer si besoin le relogement transitoire</li> <li>- Prendre contact avec les bailleurs sociaux pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien</li> </ul>
Soutien matériel à la population	<p><b><u>Cellule logistique</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets, soutien des services municipaux pour la remise en état et évacuation des gravats vers les centres de recyclage)</li> </ul>
Soutien administratif aux sinistrés	<p><b><u>Cellule logistique</u></b> :</p>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (...))</li></ul>
<b>Désactivation de la Cellule Communale de Crise</b>	<p><b><u>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il en informe la préfecture</li></ul>